ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Division des examens et concours
Bureau du DNB et autres examens du 2nd degré

NOTICE D'INFORMATION DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Candidats individuels
Session 2027

Toutes les informations relatives à l'examen se trouvent sur le site internet du ministère de l'Education Nationale au lien suivant : https://eduscol.education.fr/748/diplome-national-du-brevet .

Ouverture des inscriptions concernant le Diplôme National du Brevet via le site Internet de l'académie de Strasbourg https://www.ac-strasbourg.fr :

du vendredi 27 novembre 2026 à 08h jusqu'au mardi 15 décembre 2026 à 20h (heure de Paris).

Les candidats individuels ont le choix de s'inscrire entre deux séries : la série générale ou la série professionnelle.

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance attentivement et intégralement de cette notice.

1. PROCÉDURE DE PRÉ-INSCRIPTION

Vous devez vous inscrire dans **l'académie** dans laquelle vous résidez (Strasbourg) et non centres étrangers.

Vous devez vous inscrire dans **le département** où vous résidez : Haut-Rhin (68) ou Bas-Rhin (67).

NB : vous serez convoqués pour passer les épreuves dans un établissement désigné par le rectorat qui ne sera pas nécessairement votre établissement de secteur.

Il conviendra de renseigner les différentes informations demandées et de vérifier avec une attention particulière :

- L'état civil et son orthographe, la date et le lieu de naissance
  L'inscription à l'examen doit être conforme à votre pièce d'identité.
  Ces informations sont modifiables à tout moment dans votre espace candidat de l'application Cyclades, en haut à droite de l'écran, rubrique : « Modifier mon compte »

- L'adresse électronique
  Il est conseillé d'indiquer l'adresse électronique du responsable légal. Cette adresse électronique doit être valide jusqu'à la passation des épreuves et doit être consultée régulièrement.
  L'application Cyclades et le service DNB du rectorat vous contacteront et vous enverront les documents **exclusivement** sur cette adresse.

- L'adresse postale
  Il est conseillé d'indiquer l'adresse postale du représentant légal et son nom sur la 2ème ligne de l'adresse, en précisant **« chez M. ou Mme ... » si** le nom du candidat est différent de celui du représentant légal chez qui il réside. En effet, des documents comme votre convocation vous y seront adressés.

- Le numéro de téléphone
  Ce numéro peut être utilisé par le rectorat afin de vous contacter rapidement. Il est conseillé d'indiquer le numéro de téléphone du représentant légal.

2. INSCRIPTION DÉFINITIVE

À l'issue de la pré-inscription, une confirmation d'inscription est automatiquement générée dans votre espace candidat Cyclades.

Si vous n'avez pas reçu votre confirmation d'inscription d'ici le **15 décembre 2026**, merci de contacter d'urgence le bureau du DNB de la DEC de Strasbourg par courriel à l'adresse ce.dnb@ac-strasbourg.fr.

La confirmation d'inscription doit être vérifiée soigneusement. En cas d'erreur constatée, **les corrections doivent être effectuées en rouge directement sur la confirmation,** accessible dans la partie « Mes documents » de votre compte Cyclades.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez :

- **complété, signé** (par le candidat et un représentant légal), éventuellement modifié en rouge les erreurs et
- **téléchargé**, dans votre compte Cyclades, dans la partie « Mes justificatifs » la confirmation **et** les pièces justificatives demandées.

En cas de problème, veuillez contacter notre service uniquement à l'adresse ce.dnb@ac-strasbourg.fr.

Pour rappel :

- L'identifiant correspond à l'adresse électronique renseignée lors de votre inscription. Vous pouvez la modifier en cours d'année scolaire pour ne manquer aucune information du service des examens.
- vous devez retenir, par tout moyen à votre convenance, votre **mot de passe**. Le service du DNB **ne peut pas** vous le redonner ou vous le regénérer.

3. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

A. Épreuves écrites

Pour rappel, les 5 épreuves terminales constituent 100% de la note globale. Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir une moyenne finale au moins égale à 10/20.

NOUVEAUTE SESSION 2027 : Les sujets des épreuves écrites porteront sur les programmes de la classe de 3ème s'ils sont en vigueur, ou, à défaut, du programme du cycle 4.

Chacune des 5 épreuves obligatoires terminales est notée sur 20 et dotée d'un même coefficient. Pour obtenir le brevet, l'élève doit avoir une moyenne finale au moins égale à 10/20.

MATIÈRE	DURÉE	COEF.	CONTENU
Français	3 h	2	1re partie : • Exercices à partir d'un texte littéraire (compréhension et compétences d'interprétation, grammaire, compétences linguistiques) • Dictée 2de partie : • Rédaction
Mathématiques	2 h	2	1re partie : • Exercices sur les automatismes, sans calculatrice 2de partie : • Exercices de résolution de problèmes et de raisonnement
Histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	2 h	1,5 (histoire-géo) 0,5 (EMC*)	• Analyse et compréhension de documents et de cartes, développement construit • Mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
Sciences	1 h	2	• Exercices portant sur deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
Langue vivante étrangère	1 h 30	2	

* Depuis juin 2025, le brevet est restructuré avec des notes séparées pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), mais les deux matières restent regroupées au sein de la même épreuve d'une durée de deux heures.

B. Renforcement de l'exigence en matière de maîtrise de la langue *Nouveauté 2027*

La maîtrise de la langue constitue une exigence attendue dans la production des candidats. À ce titre, **un minimum de 2 points** est consacré à l'évaluation de la maîtrise de la langue dans chacune des épreuves terminales.

→ Cette nouvelle modalité est applicable à **toutes les disciplines**.

C. Mentions possibles



4. AMÉNAGEMENTS D'EXAMEN

Pour les candidats souhaitant bénéficier d'aménagements d'examen, le dossier de demande d'aménagements d'épreuves se trouve dans la rubrique aménagements d'examen du site.

Cette demande doit être déposée au plus tard le 15 décembre 2026.

5. CALENDRIER DES ÉPREUVES

DATES	Jeudi 24 juin 2027	Vendredi 25 juin 2027	Lundi 28 juin 2027	Mardi 29 juin 2027
MATIERES **HORAIRES**	**Français 1ère partie** (grammaire et compétences linguistiques -- compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 8 h - 9 h 30 **Français 2è partie** (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15	**Histoire et géographie enseignement moral et civique** 8 h - 10 h	**Sciences** (Physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie) 8 h - 9 h **Mathématiques** 10 h - 12 h	**Langue vivante étrangère** 8 h - 9 h 30

Pour le recteur et par délégation,
La cheffe de division des examens et concours

Céline André